

La CGT départementale communique...

Union Départementale Cgt de Saône et Loire - 5 rue Guynemer - 71200 LE CREUSOT
Tél 03 85 57 35 15 - Mail nd71@cgt.fr - Site : <https://www.nd71.cgt.fr>

Agenda 2024

Commission Exécutive UD

- ✚ Lundi 10 juin
- ✚ Lundi 8 juillet
- ✚ Lundi 9 septembre
- ✚ Lundi 14 octobre
- ✚ Mardi 12 novembre
- ✚ Lundi 9 décembre



« Nous sommes à la fin d'un cycle, à un instant crucial qui exige un sursaut. Il nous faut changer de braquet pour empêcher les catastrophes annoncées d'advenir. Et en ces temps de crise, l'histoire peut nous aider. Le programme du Conseil national de la Résistance, publié clandestinement en 1944, constitue une formidable source d'inspiration. »

Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT

13 mai 2024

LE CREUSOT: Formation de formateurs UD

La formation de formateurs a réuni 10 stagiaires pour la semaine du 13 au 17 mai 2024 à l'UD CGT au Creusot.

Cette formation était animée par Claude CADOT et Yannick SEGAUD.



22 mai 2024

LE CREUSOT : Formation Participer à la vie de la CGT Module 3

10 militants ont activement participé à la formation "Participer à la vie de la CGT module 3" du 22 au 24 mai 2024 à l'UD CGT 71. Un groupe dynamique et de bonnes interventions qui augurent de bonnes pratiques militantes. Cette formation était animée par Alain GAILLARD et Pierre BADEY.



28 mai 2024

LE CREUSOT : la CGT dénonce les irrégularités de la direction de la Villa Victor Hugo

Les salariés étaient en grève ce mardi 28 mai au matin. La CGT a dénoncé le recours à l'intérim.

«Non seulement la direction a profité de la grève du mois d'avril, pour ne pas verser la prime «Séguir», mais ce mardi 28 mai, face à l'ampleur de la grève, ils ont fait appel à des intérimaires. Les deux fois c'est illégal et nous saisissons l'inspection du travail !»

C'est ce que les représentants de la CGT ont détaillé ce mardi 28 mai, alors que les salariés avaient entamé une seconde journée de grève.

Une lettre de revendication a été adressée à la direction de l'établissement.

Lire ci-dessous.



La déclaration de la CGT

Ces dernières années, ces derniers mois, la situation de l'EHPAD s'est dégradée, au détriment des résidents. Face au mutisme et à l'inaction des directions successives et du groupe DOMIDEP, malgré les alertes répétées, la majorité du personnel a décidé avec la section syndicale CGT de mener des actions et d'informer, par le biais de ce document, les familles, des divers dysfonctionnements qui impactent la qualité de vie de leur(s) proche(s). Ce n'est pas par plaisir que nous décidons d'un arrêt de travail mais pour des motifs importants qui sans les réponses nécessaires impactent la vie du personnel et donc des résidents.

Le personnel en nombre insuffisant est épuisé. Les conditions de travail se détériorent allant parfois jusqu'à la perte de sens de notre travail et la dégradation directe de la prise en charge de la personne âgée.

Le personnel de la Villa Victor Hugo se mobilise pour alerter familles et résidents de ces conditions.

Le directeur lors du 1^{er} mouvement a déclaré : « il est faux d'affirmer que du matériel défectueux serait utilisé au sein de l'établissement ». Comment explique-t-il qu'au lendemain de cette grève et après intervention du prestataire du groupe, 17 lits ont été déclarés à changer car défectueux ou hors normes ? À ce jour, seulement 3 lits ont été changés.

Où en est-on également des engagements pris par la direction en Janvier 2024 lors du conseil de vie sociale en présence des résidents et de quelques familles concernant le changement de mobilier, de la sécurisation des fenêtres, de la modification du salon de coiffure???

Deux jours après la grève, une grosse fuite d'eau a eu lieu en cuisine (celle-ci avait déjà été signalée auparavant) que le personnel de nuit, en plus des soins, a dû gérer seul. Malgré leurs signalements, la direction n'a jamais rappelé, ni ne s'est déplacé.

Que dire des prises défectueuses, rampe manquante non remplacée dans les escaliers, fenêtres cassées, volets non existants dans certaines chambres (devis non validés), barres d'appui des salles de bain cassées, des fuites à répétitions.

De la même manière, la direction affirme que « les équipes sont au complet et que chaque poste vacant est remplacé dans la mesure du possible dans un contexte national de pénurie des professionnels de santé » sans préciser que les postes remplacés sont dans la plupart du temps effectués par les salariés déjà en poste ou par du personnel non qualifié.

Concernant la rémunération, la direction est complètement fermée aux négociations pour les salariés en CDI, mais ouverte pour les remplaçants. On ose nous affirmer que les salaires sont basés sur la convention collective et ne peuvent être revus à la hausse. Quelle plaisanterie ou plutôt de mépris!

Qui empêche de faire mieux que le mini de sa convention collective?? D'ailleurs des exceptions ne sont-elles pas faites dans le groupe dans certains cas?? La Direction va-t-elle continuer longtemps à faire semblant d'ignorer que le personnel est à bout de souffle?

Les personnels subissent le rappel sur leurs jours de repos, pour des salaires de misères, avec de plus en plus de glissements de tâches, et un épuisement professionnel grandissant.

Les résidents subissent le coût des repas journaliers et qualité des repas diminuée, l'augmentation du loyer mensuel suivant arrêté, le groupe ayant décidé d'appliquer le maximum du taux à savoir 5.48%.

Le personnel, malgré leurs conditions de travail, s'efforce de maintenir la qualité des soins et de l'accompagnement au quotidien, mais cette situation ne peut pas perdurer.

La lettre adressée à la direction

A ce jour, contrairement à ce qui a été dit et devant le manque de propositions sérieuses de la Direction, aucun accord commun n'a été trouvé. Nous nous voyons par conséquent dans l'obligation de réitérer notre mouvement de protestation.

Par ce courrier, nous vous informons de la volonté de nombreux salariés de l'entreprise de cesser le travail dans le cadre d'un appel à mobilisation à l'initiative de la Section Syndicale C.G.T et des salariés, conformément aux Articles L2511-1 et suivants du Code du travail.

Ce mouvement qui débutera le 28 mai à 8h30 et se terminera à 16h39 a pour but de vous alerter à nouveau sur les dégradations de nos conditions de travail et attirer votre attention sur les éléments suivants :

- Votre refus de la revalorisation des salaires
- Le Manque de reconnaissance des qualifications et de la pénibilité
- Accord proposé par la direction lors du premier mouvement: prime d'intéressement à la place de la prime de fin d'année.
- Infirmier absent, non remplacé, salaire non attractif
- Surcharge et alourdissement des conditions de travail, pénibilités physique et mentale (fatigue, charge de travail démesurée) : résidents de plus en plus dépendants avec polyopathologies (perte de mobilité des résidents, postures inconfortables, station debout prolongée, agressions verbales et physiques provenant des résidents eux-mêmes
- Manque de moyens humain et financier
- La difficulté de répondre à la totalité des besoins des résidents.
- Face à la difficulté de recrutement, embauche de salarié non diplômé avec non possibilité d'évolution. Cette situation nécessite une surveillance supplémentaire pour accompagner et superviser ces membres du personnel moins expérimentés.
- Diminution CRJ journalier des résidents
- La réparation du matériel défectueux

À ce titre, nous exigeons

- ✚ Une augmentation de salaires pour vivre dignement de son travail et favoriser l'attractivité des métiers dans ce secteur
- ✚ Augmentation prime du dimanche, jours fériés et prime de nuit
Prime d'intéressement en plus et non à la place de la prime de fin d'année.
- ✚ Accessibilité à la formation à tout le personnel afin d'évoluer (AS, IDE, infirmier [PA]
Un déroulement de carrière valorisant nos compétences
- ✚ Embauche de personnel soignant qualifié et son remplacement dès le premier jour d'absence
- ✚ Réparation rapide du matériel et des barrières pour la prise en soin et la sécurité des résidents

Si nos revendications ne sont pas satisfaites nous n'hésiterons pas à engager d'autres actions
Dans l'espoir d'un règlement rapide de la situation, veuillez croire, Monsieur, Madame à nos salutations distinguées.

plannings